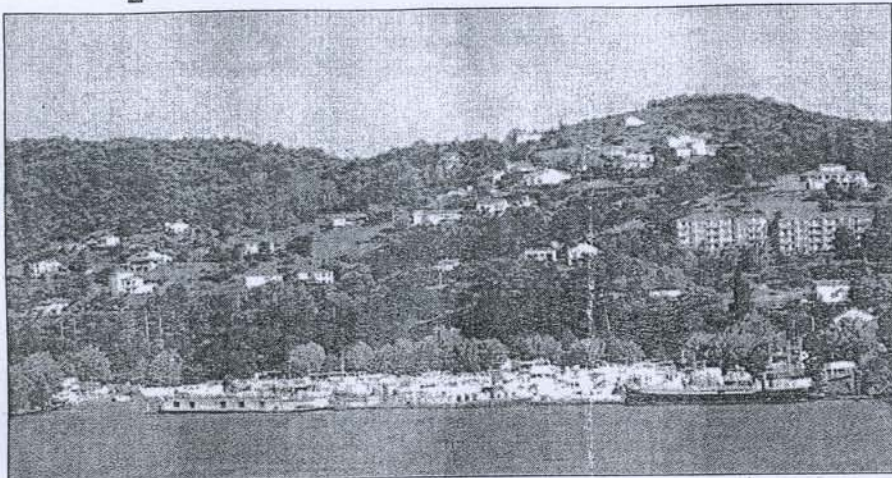


VALLÉE DU RHÔNE

RIVES DU RHÔNE

Contenir la pression de l'urbanisation



Le territoire des Rives du Rhône recouvre un territoire de 79 communes réparties en 5 communautés de communes où résident 150 000 habitants.

Le SCOT que nous voulons construire est un outil stratégique qui doit nous permettre de mieux vivre ensemble, un outil adaptable qui doit évoluer avec la région ».

C'est ainsi que Patrick Gagnaire, président du syndicat mixte des Rives du Rhône présente le Schéma de cohérence territoriale (SCOT). Le document final est en préparation. Il devrait voir le jour dans 18 mois.

Le territoire des Rives du Rhône recouvre un territoire de 79 communes réparties en 5 communautés de communes où résident 150 000 habitants. Il abrite des paysages variés dont plusieurs sont protégés, notamment sur la rive droite. L'occupation de ces zones vertes entraîne des conflits d'utilisation entre la préservation de l'environnement et la nécessité de bâtir des maisons. Le SCOT prévoit de limiter

le « mitage » des zones vertes, en restreignant l'implantation de nouvelles habitations aux zones déjà urbanisées. « Nous devons aussi laisser une barrière verte pour stopper l'avancée de l'agglomération lyonnaise », explique Alain Hennessy, architecte-urbaniste qui coordonne les différentes études.

20 % des habitants travaillent à Lyon

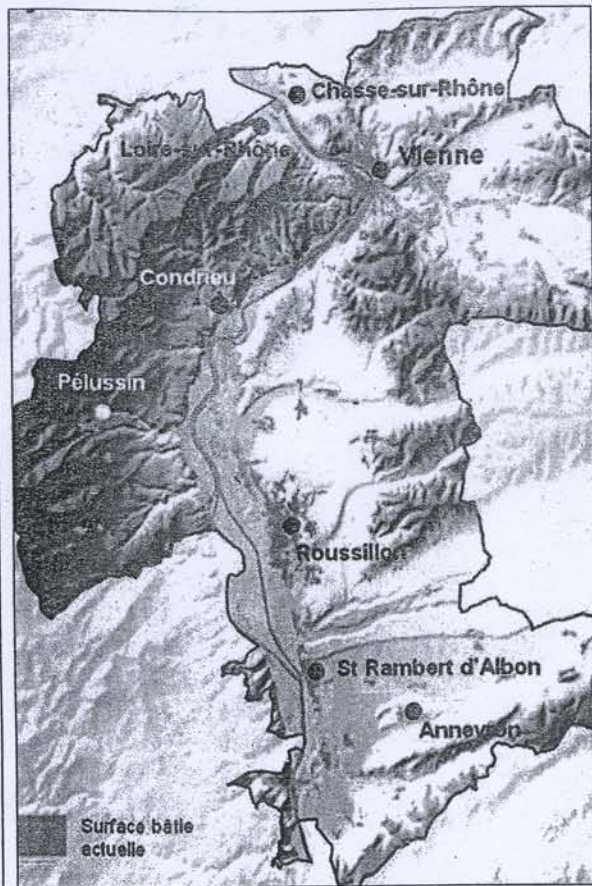
Le territoire du SCOT est situé au cœur de l'axe Nord-Sud Français dont les enjeux dépassent largement ses frontières. Il subit aussi les déplacements locaux : 20 % des habitants travaillent à Lyon. Le trafic est totalement saturé sur cet axe et il faut trouver des alternatives. Le réseau ferré constitue une possibilité. « Nous avons repéré 1500 hectares potentiellement urbanisables et qui sont situés à moins de 5 km d'une gare », explique l'ar-

chitecte. « Je conseille aux communes de les préserver avant qu'un promoteur s'en charge ».

L'utilisation du fleuve paraît encore plus problématique tant qu'aucun canal ne relie le Rhin au Rhône. Enfin, considérant que les traversées Est-Ouest sont de plus en plus nombreuses, la construction d'un pont sur le Rhône pourrait être envisagée.

La consommation d'espace est le point noir de la région. Aujourd'hui, le territoire accueille 150 000 personnes. Elle en comptera 30 000 de plus en 2030, dont 60 % dans la vallée du Rhône. Huit personnes sur 10 veulent vivre dans une maison individuelle. Il faudrait revenir à une densité plus importante. L'influence du SCOT sur les Plans Locaux d'Urbanisme sera déterminante. □

Et le développement économique ?



Les surfaces bâties (en rouge) restent concentrées sur des zones bien déterminées.

Et pour l'emploi ? Le territoire du SCOT est peut-être attractif en terme d'habitation, il l'est beaucoup moins en terme d'économie. Outre les zones industrielles de Loire et de Saint Rambert, les zones commerciales de Chasse-sur-Rhône et de Salaise-sur-Sanne, la région est plutôt tournée vers l'agriculture. Le tourisme constitue une

autre richesse pour laquelle il n'existe actuellement pas de politique commune. « Doit-on capter les touristes en transit grâce à des sites connus sur le plan international comme la route des Vins ou développer un tourisme plus local » ? C'est une des réponses que doit également apporter le SCOT. □